

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1872

présenté par

Mme Louwagie, Mme Genevard, Mme Dalloz, M. Viala, M. Ciotti, M. Forissier, M. Reda, M. Nury, M. Door, M. Abad, M. Bony, M. Kamardine, M. Bazin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Le Grip, Mme Beauvais, M. Cattin, M. Sermier, M. Hetzel, M. de la Verpillière, Mme Corneloup, M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller, M. Cinieri, M. Dassault, Mme Audibert, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bourgeaux, M. Brun, M. Le Fur, M. Meyer, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, M. Viry et Mme Serre

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	2 000 000	0
Protection maladie	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 2 millions d'euros les crédits de l'action 12 « Santé des populations » du programme 204 en vue d'accroître les financements alloués à la prévention de

l'endométriose en France. Afin de compenser cette hausse, 2 millions d'euros seraient retirés de l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183.

Ces 2 millions d'euros serviraient au financement d'études sur les mesures à mettre en œuvre pour accroître la prévention de l'endométriose et sur les médicaments utilisés comme traitements à cette problématique de santé.